



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 63055

## Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des jeunes sapeurs-pompiers ayant obtenu le permis de conduire et restant en situation probatoire. Le code de la route impose à tout jeune conducteur d'afficher au dos de son véhicule la lettre « A ». Les sapeurs-pompiers observent que l'identification des véhicules par la lettre « A » peut induire un certain doute au sein de la population quant aux capacités de secours. Elle lui demande si cette lettre doit être apposée sur les véhicules de sapeurs-pompiers lorsque ceux-ci sont conduits par un jeune sapeur-pompier en période probatoire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Rohfritsch](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63055

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 août 2014](#), page 6822

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)